

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Grand Est

Avis DEP n° 2025 - 95		
Avis direct (expert délégué)	Objet : ERSTEIN (67)_Rénovation thermique de six logements individuels_ destruction de site de reproduction d'espèces protégées (Moineau domestique)	Avis : Favorable
Date : 10/11/2025		

Contexte

Le bailleur Alsace Habitat prévoit, pour raison d'intérêt public majeur, une réhabilitation thermique de six logements individuels mitoyens dans la commune d'ERSTEIN (67).

Le diagnostic mené en 2025 a mis en évidence la présence d'une espèce protégée : le Moineau domestique (*Passer domesticus*) avec la présence de quinze nids répartis sur cinq logements.

Le projet de réhabilitation thermique prévoit l'isolation extérieure des façades des logements et l'isolation des combles d'un logement encore non isolé.

Les mesures d'évitement et de réduction des impacts reposent sur un calendrier de travaux adapté pour minimiser les perturbations sur l'avifaune, ainsi que sur la présence d'un écologue en amont et pendant le chantier. Pour la compensation, quinze nichoirs seront installés pour le Moineau domestique, répartis en fonction de l'occupation actuelle.

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- La délivrance d'une dérogation pour l'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population de l'espèce dans son aire de répartition naturelle ?
- En cas d'impact sur des habitats d'espèces protégés, l'opération projetée remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique de l'espèce ?

Supports de réflexion

Dossier de demande de dérogation

Analyse du CSRPN

Ces travaux seront réalisés dans un intérêt public majeur... Aussi ne peut-on pas s'opposer à leur réalisation.

Avis du CSRPN

L'espèce concernée est encore abondante. Aussi l'opération ne nuit pas à un état de conservation favorable.

Recommandations

Ne pas réaliser les travaux en période de nidification (de début mars à fin juillet).

Installer avant le 1er mars 15 nichoirs pour compenser la perte des sites de nidification.

Yves Muller, expert-délégué, commission Espèces
Protégées du CSRPN Grand-Est

